

**COMMUNIQUE OFFICIEL**

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (A.N.B.G), porte à la connaissance des élèves retardataires bénéficiaires de l'allocation d'études pour le compte du troisième trimestre 2024-2025 que le paiement des allocations s'effectuera du **lundi 08 au vendredi 12 Décembre 2025** sur l'ensemble du territoire, dans les différents postes comptables de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (D.G.C.P.T).

Aussi, rappelle-t-elle que les ayants droit se trouvant à l'étranger peuvent se faire payer par procuration sous réserve de la présentation, par le mandataire, des éléments suivants:

- Procuration dument signée par le mandant ;
- Copie de la pièce d'identité du mandant signée trois fois ;
- Copie de l'attestation de scolarité justifiant de la non présence du mandant sur le territoire national ;
- Copie de la pièce d'identité du mandataire.

Fait à Libreville, le 03 décembre 2025

Le Directeur Général



Paule Elisabeth Désirée MBOLIMBA LASSY